



**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 06

**SPIC CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES - DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU
MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
22 septembre 2022		33	26	32

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre 2022 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la SALLE Molière en séance publique sous la présidence de M. Yoann GNERUCCI, Premier Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, Mme DEMONEIN, M. BUSNEL, Mme STEINMETZ, Mme BOUVARD, M. BENHAMOU, Mme LELEU, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, M. FABRE, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. COUTANT, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT, Mme ICHARD.

Absents ayant donné pouvoir : M. Jean CAYRON à M. Yoann GNERUCCI, M. Jean-Claude SAVIO à Mme Isabelle NOURI, Mme Pascale TESSONNEAU à M. Robert MASSON, M. Kader MERIMECHE à Mme Marie-Reine LOUISA, M. Patrick FLECHE à Mme Martine BOUVARD, Mme Isabelle SUCHET à M. Ken TISSIER.

Absent : Mme SCHWALLER.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line BIANCHI

Monsieur GNERUCCI soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU les articles L 2221-1 à L 2221-20 et R 2221-1 à R 2221-99 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les dispositions soumises aux régies pour l'exploitation directe d'un service industriel et commercial,

VU le règlement intérieur de la régie dotée de la seule autonomie financière,

VU la délibération municipale n° 32 du 09 juillet 2020 fixant la composition du Conseil d'Exploitation du SPIC Centre Nautique les Issambres et désignant les 6 membres élus du Conseil Municipal et les deux

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202206-DE

Reçu le 03/10/2022

Publié le 03/10/2022

membres extérieurs,

VU la délibération municipale n ° 33 du 16 décembre 2021 désignant M. Thierry VARLET en qualité de membre extérieur, en remplacement de M. Christian VAN NEVEL décédé, le Conseil d'Exploitation se composant comme suit :

Membres élus du Conseil Municipal :

-Didier LEMAITRE
-Christian BESSERER
-Jérôme BUSNEL
-Yoann GNERUCCI
-Jean-Claude SAVIO
-Kader MERIMECHE

Membres extérieurs :

- Thierry VARLET
- Delphine ROQUES

CONSIDERANT que suite à des mouvements au sein de la majorité et afin d'assurer la bonne marche du SPIC, il convient de mettre fin aux fonctions de M. Didier LEMAITRE et procéder à la désignation d'un nouveau membre élu du Conseil Municipal de la Commune au sein du Conseil d'exploitation du SPIC CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES, en remplacement de ce dernier,

Il est précisé que l'élection a lieu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Néanmoins l'article L.2121-21 du C.G.C.T. prévoit que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

MET fin aux fonctions de M. Didier LEMAITRE au sein du Conseil d'exploitation du SPIC CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES.

DESIGNE le nouveau membre élu du Conseil Municipal au sein du Conseil d'exploitation du SPIC CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES, en remplacement de M. Didier LEMAITRE.

La candidature proposée est celle de M. Patrick FLECHE et il n'y a pas d'autre candidat.

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations conformément aux dispositions de l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SUFFRAGES EXPRIMES

A obtenu en qualité de membre élu du Conseil Municipal :

-M. Patrick FLECHE 23 voix POUR

2 voix CONTRE (M. Jean-Michel BENHAMOU, M. Didier LEMAITRE)

7 ABSTENTIONS (M. Ken TISSIER, Mme Isabelle SUCHET, M. Guillaume GUERIN, M. Olivier COUTANT, M. Julien LUCHINI, Mme Michèle AUZOLAT, Mme Claude ICHARD).

M. Patrick FLECHE est déclaré élu au sein du Conseil d'exploitation du SPIC Centre Nautique les Issambres en qualité de membre élu du Conseil Municipal.

MODIFIE la composition du Conseil d'Exploitation fixée par délibérations municipales n° 32 du 09 juillet 2020 et n° 33 du 16 décembre 2021.

AR Prefecture

083-218301075-20220929-DEL2909202206-DE
Reçu le 03/10/2022
Publié le 03/10/2022

~~CHARGE M. le Maire~~ ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

A la majorité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 29 septembre 2022



[Signature]
Pour le Maire absent,
Yoann GNERUCCI,
Premier Adjoint au Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.